

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE****Séance du 8 avril 2022**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 48

**Délibération n° 2022-70****Objet de la délibération : Délibération relative au vote du budget primitif 2022 - Budget annexe Assainissement Régie avec TVA (24390 – n°26)**

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril, à huit heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Brignoles, Hall des expositions, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 1er avril 2022.

**Présents :** BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, DECANIS Alain, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, FIRMIN Myriam, GIUSTI Annie, GOMART-JACQUET Blandine, GUIOL André, LAYOLO Cécile, PONCHON Marie-Laure, SALOMON Nathalie, VALLOT Philippe

**Absents excusés :**

- **dont représentés :** BETRANCOURT Claude donne procuration à GOMART-JACQUET Blandine, CANO-MAIREVILLE Nathalie donne procuration à SIMONETTI Pascal, KHADIR Paul donne procuration à SIMONETTI Pascal, LANFRANCHI Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, LANGE-RINAUDO Corinne donne procuration à GIULIANO Jérémy, MONDANI Denis donne procuration à VALLOT Philippe, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, NEDJAR Laurent donne procuration à GIUSTI Annie, PIANELLI Serge donne procuration à DELZERS Catherine

**Absents :** FREYNET Jacques, KIEFFER Bertrand, LE METER Sophie, PELISSIER Magali**Secrétaire de Séance :** Madame Carine PAILLARD

Monsieur Sébastien BOURLIN expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-1 à 9 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe de l'assainissement ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU la délibération n° 2019-226 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du 14 novembre 2019 autorisant la création d'un budget annexe M49 assujetti à la TVA pour la compétence Assainissement exploitée en régie directe

VU la délibération n° 2022-27 du Conseil de Communauté du 25 février 2022 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire 2022 ;

CONSIDERANT que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors d'une précédente séance du Conseil Communautaire dans les délais requis ;

CONSIDERANT que le Budget Annexe Assainissement régie avec TVA 2022 est voté :

- Avec reprise anticipée des résultats et des reports
- Au niveau des chapitres pour la section d'investissement,
- Au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ;

CONSIDERANT que le Budget Annexe Assainissement régie avec TVA dressé pour l'exercice 2022 est présenté en Conseil Communautaire ;

CONSIDERANT qu'après explications et lecture du rapport, ce document s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses selon les montants suivants :

- Section d'exploitation : 2 156 354.44 €
- Section d'investissement : 2 125 611.06 €

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des finances réunie le 5 avril 2022 ;

**Il est demandé au Conseil de Communauté :**

**Après en avoir délibéré, et pris connaissance des chiffres constituant le budget annexe Assainissement régie avec TVA 2022,**

**- de voter le Budget Annexe Assainissement régie avec TVA 2022 :**

- Avec reprise anticipée des résultats et des reports
- Au niveau des chapitres pour la section d'investissement,
- Au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement

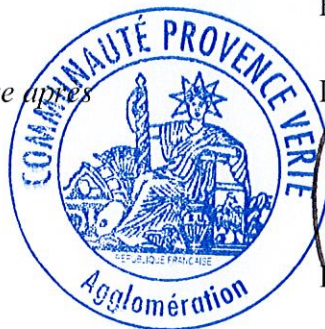
**- et d'approuver ces documents arrêtés aux sommes suivantes :**

- Section d'exploitation : 2 156 354.44 €
- Section d'investissement : 2 125 611.06 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette délibération.**

Fait et délibéré à Brignoles, le 8 avril 2022

Acte rendu exécutoire après  
télétransmission  
le  
et affichage le



Le Président,

Didier BREMOND